



Secrétariat AMPV
37, Grande rue
F-01290 Pont-de-Veyle - FRANCE
Tél/Fax : 33 (0)3 85 23 10 07

M.MAINGRET : 33 (0)6 07 71 65 98
R.MAINGRET : 33 (0)6 11 70 55 22

PDV RACING
.COM

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

www.pdvracing.com
@ : racingmmo@aol.com

N° Affiliation FFM : 3139



ligue **MOTO**
Rhône Alpes

U.M.Ain
UNION MOTOCYCLISTE de L'AIN

PDV MX KIDS QUAD 2015 Règlement particulier provisoire en attente de visa

Article. 1 – Définition

- 1.1 Coureurs admis
- 1.2 Engagements dans les délais
- 1.3 Contrôles administratifs
- 1.4 Contrôles techniques
- 1.5 Contrôle du bruit

Article 2 - Encadrement de la manifestation

Article 3 : Réglementation

- 3.1 Spécificités techniques
- 3.2 Motocycles
- 3.3 Equipements des concurrents

Article 4 - Programme de l'épreuve

Article 5 - Classement de l'épreuve

- 5.1 Barème
- 5.2 Placement sur la grille
- 5.3 Récompenses:

Article 6 - Chronométrage par transpondeur

Article 7 – Comportement

Article 8 - Extrait du Code environnement

Article 9 - Drapeaux



Article. 1 – DÉFINITION -

L'Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX inscrite sous le numéro C3139 et l'Union Motocycliste de l'Ain organisent dans le cadre des Maxxis Pont de Vaux Mondial du Quad, le PDV KIDS QUAD, épreuve sur invitation ouverte aux jeunes âgés de 9 à 15 ans maximum.

Cette épreuve internationale est inscrite au calendrier de la FIM, de la FIM Europe sous le numéro **IMN 490/01** ainsi sur celui de la F.F.M n° **359**.

Cette épreuve est définie par le présent Règlement Particulier, les Règles Techniques de Sécurité FFM endurance tout terrain, les règles particulières du Championnat de France Quad Espoirs et le Code Sportif de la F.I.M.

Le circuit aura une longueur de 1,3 kilomètres, La largeur de la piste sera de 4 mètres à 12 mètres, le nombre de concurrents sera limité à 39.

1.1- Coureurs Admis :

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, **NCO**, **LUE** ou Inter Jeune.

Les machines doivent être conformes au RTS Endurance TT discipline quad : **Benjamins / Minimes / Cadets** établies par la FFM

Les cylindrées imposées sont :

- **Benjamin** : titulaire du Guidon argent ou or, de 9 à 11 ans au 01/01/2015 : 90cc 2 temps ou 150cc 4 temps maximum (boite à vitesse obligatoire)
- **Minime** : titulaire du CASM, de 12 ans au 1/01/2015 : 90cc 2 temps ou 150cc 4 temps maximum, (boite à vitesses obligatoire)
- **Cadet** : titulaire du CASM de 13 à 15 ans au 1/01/2015 : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps maximum. (boite à vitesses obligatoire)

Les pilotes détenteurs d'une licence «1 Manifestation » pourront participer à cette épreuve.

Afin de faciliter les vérifications administratives, les pilotes peuvent souscrire leur licence en ligne sur :

<http://www.ffmoto.org/journee-licence>.

1.2 - Engagements dans les délais :

Pour y participer, l'envoi d'un bulletin d'inscription est obligatoire au minimum 15 jours avant l'épreuve auprès de :
AMPV 37 Grande Rue 01290 Pont de Veyle - 03 85 23 10 07 <mailto:racingmmo@aol.com>

Les droits d'engagement sont fixés à 85 € TTC (Quatre vingt cinq Euros) + 30 € de frais bancaires pour les pilotes étrangers.

Ce droit d'engagement comprend la location du transpondeur, support et 3 badges :

1 accompagnateur ,1 mécanicien ,1 panneuteur plus 1 pass véhicule.

Toute personne souhaitant accéder au parc de ravitaillement et/ou de panneautage pendant la course devra être titulaire a minima d'une licence "assistant pilote" dite "LAP" (35€ par an), d'une licence sportive (**NCO** , etc.) ou dirigeant, etc.
Nous vous rappelons que le moto-club organisateur ne garantit pas en individuel accident les personnes non membres de l'organisation se trouvant dans le parc de ravitaillement et/ou de panneautage.

C'est à partir du Mercredi 19 août, à votre arrivée (Entrée Concurrents Ouest) que sera remis à la personne désignée (voir formulaire d'engagement) représentant le team, la totalité des badges.

1.3 - Contrôles administratifs

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport.
- Guidon (or ou argent) ou C.A.S.M.
- Autorisation parentale.
- Pour les concurrents français et Européens, Licence 2015
- Certificat médical d'aptitude daté de moins d'un an pour les pilotes prenant une licence une manifestation
- Les originaux de tous les documents doivent être présentés.
- LES DÉCLARATIONS DE PERTE OU DE VOL ET LES PHOTOCOPIES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

1.4 - Contrôles techniques :

Toutes les machines (ainsi que les casques et l'équipement du pilote), devront être contrôlées, conformément aux règles techniques édictées par la FFM. Une attention toute particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines.

1.5- Contrôle du bruit :

Suivant normes FFM, en vigueur limitées à **114 décibels à 2 m**. Toute machine dépassant cette limite sera refusée au départ.

Article 2 : Encadrement de la manifestation:

ORGANISATEUR TECHNIQUE	Rodolphe MAINGRET 016212
DIRECTEUR DE COURSE	Jean Louis STAELENS 022555
DIRECTEURS DE COURSE ADJOINT	Patrice CLAISSE 006838
PRÉSIDENT DU JURY	André LIOGIER 171369
COMMISSAIRES SPORTIFS	Daniel HOUYEZ 058887, Paul ROCHE 142107
COMMISSAIRES DE ROUTE	Commissaires de piste, FFM, ligue Rhône-Alpes et clubs voisins
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Patrick THEVENARD 147505 Christian SULPICE 022644
CHRONOMÉTRAGE	AFC Micro

Article 3 : Réglementation

3.1 Spécificités techniques:

Les machines doivent être conformes aux règles du championnat de France Quad Espoirs établies par la FFM

3.2 Motocycles :

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

DEFINITION : Un quad est un véhicule à quatre roues dont les roues arrière assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.

- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.
- Les roues à bâtons et à rayons ainsi que les jantes en carbone sont interdites.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm, quelque soit la compression de l'amortisseur, mesure prise en charge (pilote sur la machine).
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente.
- La plaque arrière sera en plastique souple.
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot en matière dur (type téflon et non alu) à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et du châssis. Afin d'empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- Les gardes boue doivent être en matériaux souples.
- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.
- Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM".
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon)
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.
- Un feu rouge type « Led » à l'arrière est obligatoire (minimum 10cm).

- **Plaques des Machines :**

- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.
- La plaque frontale et arrière aura un fond vert, avec numéros blancs, mate.
- La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.
- Dimension de la plaque avant 15 x 20 cm
- Dimension de la plaque arrière 23 x 28 cm
- Dimension des chiffres 14 cm de haut minimum

3.3 Equipements des concurrents:

Vêtements :

Pendant les activités, les pilotes doivent porter une tenue de crossman ou d'enduriste complète en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux.

Protection dorsale et pectorale : Norme CE et label FFM obligatoire.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM

- Pectorale : La norme EN 14021 est fortement recommandée ;
- Dorsale : La norme EN 1621-1 ou 1621-2 est obligatoire ;
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : La norme EN 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée.

Casques :

Pendant les activités les pilotes portent un casque homologué.

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Tous les casques doivent être marqués avec l'une des marques d'homologation des normes internationales officielles suivantes :

FIM, Europe / ECE 22/05, Grande Bretagne BSA et B, USA SNELL+2010 ou Japon JLS.T8133 2007. Il est obligatoire d'utiliser un casque datant de moins de 5 ans. Aucun objet saillant, lumière, caméra et autres, ne doit être placé sur le casque.

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Pour la protection des yeux, le port de lunettes, lunettes de protection ainsi que les visières est autorisé. Les protections des yeux et lunettes doivent être en matière sécurité, incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque. Des protections provoquant des troubles de vision (verres rayés, etc.) ne doivent pas être employées

Article 4 - PROGRAMME DE L'EPREUVE

Durée :

Cette épreuve se disputera en trois manches de 15mn

Deux manches consécutives devront être séparées par un intervalle de 1h30 minimum.

Mercredi 19 & Jeudi 20 août :

Installation des stands de 8h00 à 20 h 00

Parade en ville (Modalités disponibles lors de l'envoi de la confirmation d'engagement).

Jeudi 20

9h00 à 17 h00

Vérifications administratives et techniques sur le circuit.

Déroulement parade en ville et horaires disponibles lors de la confirmation

Vendredi 21 août :

16H00

Briefing obligatoire PDV KIDS QUAD

16h15 à 16h30

Essais libres et chronométrés PDV KIDS QUAD

19H15 à 19H30

Prégrille

19H30 à 19H45

1^{ère} manche PDV KIDS QUAD

Samedi 22 août :

18H15 à 18H30

Prégrille

18H30 à 18H45

2^{ème} manche PDV KIDS QUAD

Dimanche 23 août :

12H45 à 13H00

Prégrille

11H00 à 11h15

3^{ème} manche PDV KIDS QUAD

18H

Remise des prix PDV KIDS QUAD

Article. 5 : Classement de l'épreuve

Le classement général de l'épreuve sera calculé, en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex æquo celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche, sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex-æquo.

5.1 Barème :

Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, les points attribués par manche sont:

1 ^{er}	25
2 ^{ème}	22
3 ^{ème}	20
4 ^{ème}	18

5 ^{ème}	16
6 ^{ème}	15
7 ^{ème}	14
8 ^{ème}	13

9 ^{ème}	12
10 ^{ème}	11
11 ^{ème}	10
12 ^{ème}	09

13 ^{ème}	08
14 ^{ème}	07
15 ^{ème}	06
16 ^{ème}	05

17 ^{ème}	04
18 ^{ème}	03
19 ^{ème}	02
20 ^{ème}	01

5.2 Placement sur la grille:

- Le placement sur la grille pour les 3 manches sera déterminé par la séance d'essais qualificatifs.

5.3 Récompenses:

L'AMPV et ses partenaires récompensent sous forme de Coupes, Trophées, et dotations: les trois premiers pilotes du classement général et les 3 premières féminines.

Chaque pilote sera récompensé par des lots ou dotations.

Article 6 - Chronométrage par transpondeur

Le Chronométrage s'effectue par le biais de transpondeurs. Le coût de location des transpondeurs (6 € par épreuve) est inclus dans le montant de l'engagement. Les transpondeurs seront distribués la veille et le matin de l'épreuve, ils devront être rendus propres à l'issue de la dernière manche de chaque épreuve.

Une caution de 200 € est exigée, garantissant la perte ou la détérioration du matériel.

Article 7 - Comportement

Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct.

Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du Délégué sur l'épreuve. Aucune intervention de parents où amis ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

Tout concurrent utilisant la voix des stands pour rejoindre ou quitter son stand, devra impérativement circuler à faible allure (20 km/h maximum.)

IL EST INTERDIT DE S'ARRÊTER LE LONG DU MUR DES STANDS. DE MEME, IL EST INTERDIT A CHACUN DES MEMBRES DU TEAM DE FRANCHIR LE MUR DES STANDS.

Rappel : il est strictement interdit de fumer dans les stands

Article 8 - Extrait du Code environnement

Les concurrents devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur et prévues par le règlement FFM. Le Tapis Environnemental est obligatoire pour toutes les disciplines.

Il doit être constitué d'une partie absorbante et d'une partie imperméable.

Son utilisation sera obligatoire partout où le travail sur la moto sera autorisé par les organisateurs.

Les données techniques minimum pour le tapis sont :

- Dimensions : 160 cm X 100 cm minimum
- Capacité d'absorption : 1 litre minimum
- Epaisseur : de 5 à 7 mm minimum

Article 9 - LES DRAPEAUX

Drapeau national : Départ de la course

Drapeau vert : Piste libre

Drapeau jaune fixe : Danger, ralentir et défense de dépasser

Drapeau jaune agité : Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser.

Le pilote n'est pas autorisé à sauter, les roues du quad doivent rester en contact avec le sol.

Drapeau blanc : Danger grave, soyez prêt à stopper. Défense de dépasser.

Le pilote n'est pas autorisé à sauter, les roues du quad doivent rester en contact avec le sol. Ce drapeau est utilisé pour appeler les secours.

Drapeau rouge : Interruption d'une course ou d'une séance d'essai.

Drapeau à damiers : Fin d'une course ou d'une séance d'essai

Hébergement :

Merci de contacter l'Office du Tourisme de Pont de Vaux qui vous communiquera la liste des hôtels, campings et chambres d'hôtes pouvant vous accueillir : Tél : 00.33. (0)3.85.30.30.02 - Fax et répondeur : 00.33.(0)3.85.30.68.69 – e-mail : pont.de.vaux.tourisme@wanadoo.fr - www.pontdevaux.com



Numéro souhaitée

COURSE PDV KIDS QUAD
20, 21, 22 & 23 août 2015

A retourner avec une enveloppe timbrée libellée à votre adresse,
ainsi qu'un chèque de 85€ à l'ordre de AMPV ou par virement bancaire + 30 € pour les pilotes étrangers

Nom, prénom : Né (e) le :/...../.....
.....
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Mail :
Licence n° Club:
Guidon : Numéro
Marque :

Catégorie: Benjamin Minimes Cadets

**Chaque bulletin de participation doit être envoyé
au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve.**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr, Mme.....autorise mon enfant

.....
à participer à la course PDV KIDS QUAD et déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve 2015.

Par ailleurs, je m'engage à donner tout pouvoir aux secouristes et médecin sur l'épreuve pour autoriser les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant.

Fait le :/...../.....

Signature du représentant légal :